ASSOCIATION POUR L'APPUI AU DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ

# A.A.D.I.

*Note de présentation institutionnelle*

Depuis 1999, l'Association pour l'Appui au Développement Intégré (A.A.D.I.) accompagne les communautés rurales et vulnérables du Mali dans le renforcement de leur sécurité alimentaire, de leur résilience et de leur autonomie économique et sociale. Organisation non gouvernementale malienne à but non lucratif, liée à l'État malien par un accord-cadre officiel, l'AADI conjugue réponse humanitaire d'urgence et actions de développement durable au plus près des populations.

| 1999 | 9 486 | 56 912 | 948 t |
|---|---|---|---|
| année de création de l'association | ménages assistés (2024-2025) | personnes touchées (2024-2025) | de vivres distribués (2024-2025) |

*Chiffres consolidés à partir des opérations d'assistance alimentaire documentées à Macina (2024) et Koro (2025) — détail en section 6.*

## 1. Qui sommes-nous

L'Association pour l'Appui au Développement Intégré (A.A.D.I.) est une organisation non gouvernementale malienne à but non lucratif qui accompagne les communautés vulnérables dans l'amélioration de leurs conditions de vie, de leur sécurité alimentaire et de leur résilience. Son approche repose sur l'appui-conseil, la formation, la mobilisation communautaire, la promotion des activités génératrices de revenus et l'accompagnement des collectivités et organisations locales.

L'AADI intervient dans des contextes ruraux et fragiles, en combinant réponses humanitaires et actions de développement. Ses expériences documentées couvrent la sécurité alimentaire, la distribution alimentaire gratuite, le ciblage des ménages vulnérables, la nutrition, la résilience, la gestion des ressources naturelles, la prévention et la gestion des conflits, l'éducation financière, le genre et l'inclusion sociale.

Cette note de présentation est destinée aux administrations, aux bailleurs et aux partenaires techniques et financiers de l'AADI.

## 2. Identité et références institutionnelles

| | |
|---|---|
| **Dénomination** | Association pour l'Appui au Développement Intégré (A.A.D.I.) |
| **Statut juridique** | Organisation non gouvernementale malienne, association à but non lucratif |
| **Accord-cadre avec l'État** | Accord-cadre n° 0889/001574, officiellement renouvelé le 20 octobre 2008 |
| **Présidence** | Mme Mariam Senou, présidente en fonction |
| **Siège** | Djenné, quartier Tolober, cercle de Djenné |

| | |
|---|---|
| **Identification fiscale (NIF)** | 054000082E |
| **Date de création** | 1999 (association) ; 2001 (ONG) |
| **Immatriculation fiscale** | 12 mars 2004 |

*Sources : accord-cadre AADI–État malien (20/10/2008) ; carte d'identification fiscale AADI.*

# 3. Historique et fondement de l'action

L'AADI est née de l'initiative de cadres issus de plusieurs disciplines, engagés en faveur de la participation des femmes et des jeunes au développement local et de la valorisation de leurs efforts. L'organisation s'est construite comme un acteur de proximité, intervenant directement auprès des communautés et des collectivités pour renforcer les capacités locales et réduire la vulnérabilité.

Créée comme association en 1999, devenue ONG en 2001 et immatriculée fiscalement le 12 mars 2004, l'ONG AADI dispose d'un accord-cadre avec l'État malien (n° 0889/001574), officiellement renouvelé le 20 octobre 2008.

# 4. Mission, vision et objectifs

## Mission

Contribuer à l'amélioration durable des conditions de vie des populations vulnérables au Mali, en renforçant leur sécurité alimentaire, leur accès aux opportunités économiques, leur résilience face aux crises et leur participation au développement local.

## Vision

Les communautés autonomes et responsables s’épanouissent en toute harmonie dans un environnement de paix et de sécurité.

## Objectifs institutionnels

- Améliorer les conditions alimentaires et nutritionnelles des ménages vulnérables ;
- Renforcer les revenus et les moyens d'existence par les activités génératrices de revenus et l'accès aux services financiers ;
- Défendre et promouvoir les droits, la participation et l'autonomisation des femmes et des jeunes ;
- Renforcer les capacités des collectivités territoriales, organisations communautaires et organisations de producteurs ;
- Contribuer à la protection de l'environnement et à la gestion durable des ressources naturelles ;
- Appuyer la prévention et la gestion concertée des conflits et la cohésion sociale ;
- Développer l'éducation formelle et non formelle ainsi que les actions de sensibilisation communautaire.

# 5. Domaines d'expertise et d'intervention

| | |
|---|---|
| **Sécurité alimentaire & assistance humanitaire** | Ciblage nominatif, sensibilisation, mobilisation des autorités, constitution de comités, validation des listes, distribution alimentaire gratuite et restitution. |
| **Nutrition** | Éducation nutritionnelle, prévention de la malnutrition, prise en compte des enfants et des femmes enceintes ou allaitantes. |
| **Résilience & moyens d'existence** | Activités génératrices de revenus, éducation financière, accompagnement des groupes vulnérables, accès aux services financiers décentralisés. |
| **Gouvernance locale & cohésion sociale** | Appui aux collectivités, dialogue communautaire, prévention et gestion des conflits, animation des cadres de concertation. |
| **Gestion des ressources naturelles** | Accompagnement des comités et structures locales, aménagements et conventions locales de gestion. |
| **Genre, jeunesse & inclusion** | Participation des femmes et des jeunes, inclusion sociale, approche sensible au genre, attention aux groupes vulnérables. |

# 6. Zones d'intervention et résultats documentés

L'AADI documente des interventions dans plusieurs régions et cercles du Mali, notamment Djenné, Tenenkou, Youwarou, Macina, Koro, Bankass, Bougouni, ainsi que la zone périurbaine de Bamako.

## 6.1. Cercle de Macina — 2024

Dans le cadre du Plan National de Réponse 2024 du Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA), l'AADI a conduit une opération de ciblage nominatif et de distribution alimentaire gratuite dans 11 communes du cercle de Macina, au bénéfice de 5 670 ménages, soit 34 020 personnes, pour un volume de 567 tonnes de vivres. L'opération a mobilisé la préparation de l'équipe, l'information des acteurs, la mise en place de comités locaux, le ciblage communautaire, la validation des listes et la distribution sur le terrain.

*Source : rapport CSA 2024.*

## 6.2. Cercle de Koro — 2025

Entre juillet et août 2025, l'AADI a mené une opération de distribution alimentaire gratuite dans sept communes réparties sur quatre arrondissements du cercle de Koro, permettant la remise de 381 tonnes de maïs à 3 816 ménages, soit 22 892 personnes.

*Source : rapport de distribution alimentaire gratuite (DAG) 2025.*

## 6.3. Cercle de Djenné — 2024

L'AADI a mis en œuvre le Projet Inclusif ainsi que le programme PASARC/NEF dans le cercle de Djenné, avec des actions couvrant l'accompagnement des groupes démunis, l'éducation financière et numérique, l'éducation

environnementale et climatique, la nutrition, le genre, l'inclusion sociale, la mise en relation avec les services financiers, la gestion des ressources naturelles et la prévention des conflits.

*Source : rapport annuel AADI 2024.*

## 7. Approche méthodologique

- Ancrage communautaire : implication des autorités, collectivités, leaders communautaires, femmes, jeunes et personnes vulnérables ;
- Participation et transparence : information préalable, validation communautaire, diffusion des listes et mécanismes de plaintes ;
- Approche intégrée : articulation entre sécurité alimentaire, nutrition, moyens d'existence, genre, protection et gouvernance locale ;
- Partenariat : coordination avec les services techniques de l'État, les bailleurs, les ONG partenaires et les structures communautaires ;
- Redevabilité : documentation des activités, suivi des résultats et remontée des préoccupations des bénéficiaires ;
- Adaptation au contexte : prise en compte des contraintes sécuritaires, climatiques, logistiques et d'accès.

## 8. Gouvernance, ressources humaines et capacités

La gouvernance de l'AADI s'articule autour d'une Assemblée générale, d'un Conseil d'administration et d'un Bureau exécutif. L'organisation compte treize membres permanents, un Conseil d'administration de cinq membres et un Bureau exécutif de cinq membres, pour un effectif permanent de 30 personnes.

Au-delà de ce socle permanent, l'AADI démontre une capacité éprouvée à mobiliser des équipes pluridisciplinaires pour conduire des opérations de ciblage, de distribution, de sensibilisation et de suivi, y compris dans des zones difficiles d'accès — une flexibilité opérationnelle qui constitue un atout pour la mise en œuvre rapide de programmes d'urgence comme de développement.

## 9. Politiques et outils institutionnels

L'AADI dispose d'une Politique Genre et d'une Stratégie de Communication couvrant la période 2022-2026, qui encadrent l'intégration du genre, la communication institutionnelle, la visibilité des actions et les relations avec les parties prenantes. L'organisation s'appuie par ailleurs sur ses statuts, son règlement intérieur, ses procès-verbaux, ses pièces fiscales et ses références bancaires pour répondre aux exigences de redevabilité des bailleurs et partenaires.

## 10. Partenariats et références de collaboration

L'AADI collabore avec le Commissariat à la Sécurité Alimentaire, le Projet Inclusif, la Near East Foundation (NEF) et d'autres acteurs institutionnels et techniques. Le Programme alimentaire mondial figure parmi les partenaires

historiques de ses interventions. L'AADI poursuit par ailleurs l'élargissement de son réseau de partenaires, notamment à travers une candidature déposée auprès d'Islamic Relief Mali.

## 11. Coordonnées institutionnelles

| | |
|---|---|
| **Siège** | Djenné, quartier Tolober, cercle de Djenné |
| **Antennes** | Bamako, Bougouni et Sévaré / Mopti |
| **Téléphones** | Djenné : 76 18 18 79 · Bamako : 76 06 02 62 · Bougouni : 79 48 12 59 · Mopti : 76 25 83 42 (Mahamadou DIARRA) |
| **Courriels** | doudiarra@gmail.com |
| **Identification fiscale** | NIF 054000082E — Djenné Central |

*L'Association pour l'Appui au Développement Intégré (A.A.D.I.) est une ONG malienne à but non lucratif qui œuvre aux côtés des communautés vulnérables pour renforcer la sécurité alimentaire, la nutrition, la résilience, les moyens d'existence, l'inclusion sociale et la gouvernance locale. Active depuis 1999 comme association et depuis 2001 comme ONG dans plusieurs régions du Mali, l'AADI intervient en partenariat avec les autorités, les collectivités, les services techniques, les bailleurs et les organisations communautaires. Elle est liée à l'État malien par un accord-cadre n° 0889/001574 officiellement renouvelé le 20 octobre 2008.*